

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20252808_57/457
	Du 28 AOUT 2025 à 18 heures 00
<u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 18 De Votants : 25 Absents ayant donné procuration : 7 Absents excusés sans procuration : 0 Absents non excusés sans procuration : 2 <u>Objet :</u> URBANISME- Acquisition d'une partie de la parcelle BC 198 – accès crématorium	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Marc SERVILE ; Odile GIOVANNELLI ; Cyril GUERRE ; Catherine LAPIERRE ; Jérôme BALLESTEROS ; Agnès GHELFI ; Pascal MIARD ; Sophie ESCUDIER ; Guillaume BARAGNON ; Sophie LINGERAT ; Patrick ETIENNE ; Elisabeth CRES ; Loïc CODOU ; Catherine ROCCO ; Marc AUGIER ; Laurence MARTIN Etaient absents excusés avec procuration : Christian ANDRE (pouvoir à Guillaume BARAGNON), Florence DUSSAUT (pouvoir à Sophie ESCUDIER), Marion BERLINE (pouvoir à Isabelle MAZAY), Sophie DENAT (pouvoir à Catherine LAPIERRE), Antoine GIRON (pouvoir à Odile GIOVANNELLI), Alice BROSSETTE (pouvoir à Elisabeth CRES), Marcel DESPROGES (pouvoir à Jean-Luc CHAILAN) Etaient absents excusés sans procuration : - Etaient absents non excusés sans procuration : Sophie GIMENO (retard), Bertrand LEDIEU

Monsieur Cyril GUERRE, rapporteur,

Rappelle la délibération du 20 avril 2023 approuvant le principe de création d'un crématorium et d'un jardin du souvenir contigu sur le territoire de la ville de Caveirac.

Considérant que le site d'implantation du crématorium, est accessible uniquement par une parcelle privée, appartenant à la SAS Heidelberg Materials France Granulats (anciennement GSM), un document d'arpentage cadastral, relatif au morcellement de la parcelle concernée, a été établie par Monsieur Antoine VACHER, géomètre expert.

Monsieur Cyril GUERRE propose d'acquérir, 749 m² issu de la parcelle section BC n° 198 au prix de 3 € le m², soit pour un montant de 2 247,00 €, permettant ainsi qu'un accès public soit réalisé.

Les frais de Notaire et de géomètre seront à la charge de la commune.

Vu le document d'arpentage cadastral relatif au morcellement de la parcelle BC 198.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

APPROUVE l'exposé de Monsieur Cyril GUERRE

DECIDE d'acquérir au prix de 3 € le m² 749 m², issu de la parcelle section BC n° 198, soit pour un montant de 2 247,00 €, appartenant à la SAS Heidelberg Materials France Granulats (anciennement GSM)

DIT que les frais de notaires et de géomètre seront à la charge de la Commune

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget correspondant.

AUTORISE. Monsieur le Maire, ou à défaut l'élu délégué, à signer le document d'arpentage et tout actes notariés relatifs à cette acquisition, ainsi que toutes pièces y afférant

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
A Caveirac, le 1^{er} septembre 2025

Le Maire

Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance

Sophie LINGERAT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>